

ABC arbitrage

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES

Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ABC arbitrage

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ABC arbitrage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management et estimation des provisions liées à cette filiale

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les immobilisations financières figurent à l'actif au 31 décembre 2022 pour un montant net de K€ 112 207, dont K€ 49 110 relatifs aux titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management.</p> <p>Les titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management représentent l'élément le plus significatif du bilan. Comme indiqué dans les notes 2.2 et 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de la situation nette de la société de gestion.</p> <p>De plus, comme indiqué dans les notes 5.3 « Intégration fiscale » et 3.7 « Provisions » de l'annexe aux comptes annuels, cette société étant déficitaire et intégrée fiscalement, une économie d'impôt est générée par votre groupe grâce aux déficits de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management. En cas de sortie de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille. Ainsi, une provision du montant de cette économie d'impôt est comptabilisée à hauteur de M€ 31,3.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management et l'estimation des provisions liées à cette filiale constituaient un point clé d'audit.</p>	<p>Sur base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la justification apportée par la direction sur son choix de méthode d'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management ;▶ étudier la concordance entre les capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management (détenus par votre groupe) et les comptes de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management qui ont fait l'objet d'un audit ;▶ analyser la comptabilisation des dépréciations et provisions liées à l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management ;▶ examiner la conformité de l'information donnée dans les notes 2.2, 3.2, 3.7 et 5.3 de l'annexe aux comptes annuels au regard de la réglementation en vigueur.

■ Risques fiscaux et éventuels passifs afférents

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe exerce son activité d'arbitrages boursiers depuis plusieurs pays (principalement la France et l'Irlande) et opère sur différents marchés à l'international. Dans le cadre normal de son activité, votre groupe est donc soumis à de multiples réglementations locales spécifiques, notamment fiscales, potentiellement porteuses de risques d'interprétation dans les</p>	<p>Avec nos experts fiscalistes français et internationaux intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ mené des entretiens auprès de la direction du groupe et des directions locales pour apprécier les risques fiscaux et, le cas échéant, les discussions en cours ;

modalités d'application (prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions, etc.).

Votre groupe évalue lors de chaque clôture les positions fiscales qu'il a prises et leur caractère techniquement justifié.

Nous avons considéré que l'évaluation des risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison (i) de l'exposition au groupe à ce type de risques dans le cadre normal de ces activités, (ii) de la portée du litige fiscal en cours, et (iii) des analyses techniques complexes requises pour une telle évaluation. Ces analyses nécessitent l'exercice significatif du jugement de la direction.

Les expositions de votre groupe aux risques fiscaux sont présentées en note 3.7 de l'annexe aux comptes annuels.

Pour plus de détails sur les principes comptables, se référer à la note 2.4 de l'annexe aux comptes annuels.

- ▶ consulté les décisions et correspondances récentes des sociétés de votre groupe avec les autorités fiscales ;
- ▶ procédé à un examen critique des jugements, estimations et positions retenues par la direction relatifs aux risques et litiges fiscaux ;
- ▶ analysé les avis techniques et opinions obtenues par votre groupe auprès de ses conseillers fiscaux et avocats fiscalistes indépendants.

Enfin, nous avons examiné les informations associées telles que fournies dans les notes 2.4 et 3.7 « Provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC arbitrage par votre assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et de l'année 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-quatrième année (dont vingt années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 21 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

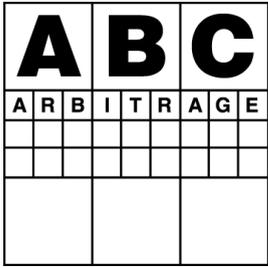
ERNST & YOUNG et Autres



Pascal Colin



François Holzman



COMPTES SOCIAUX 2022

18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France
Email : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Société
ABC arbitrage



1. Événements significatifs	5
2. Principes et méthodes comptables	5
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	5
2.2. Immobilisations financières	5
2.3. Instruments financiers	5
2.4. Provision	5
3. Notes sur le bilan	6
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2. Immobilisations financières	6
3.3. Valeurs mobilières de placement	7
3.4. Tableau des filiales et participations	7
3.5. Autres créances et autres dettes	9
3.6. Capitaux propres	9
3.7. Provisions	10
3.8. Comptes de régularisation	10
4. Note sur le compte de résultat	11
5. Autres informations	11
5.1. Entreprises liées	11
5.2. Personnel et dirigeants	12
5.3. Intégration fiscale	12
5.4. Consolidation	12
5.5. Événements postérieur à la clôture	12



Bilan actif

En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	3.1	-	3
Immobilisations corporelles	3.1	10	10
Immobilisations financières	3.2	112 207	132 966
Total actif immobilisé		112 217	132 979
Clients et comptes rattachés		1 994	950
Autres créances	3.5	277	3 744
Valeurs mobilières de placement	3.3	3 126	563
Disponibilités		912	1 078
Total actif courant		6 310	6 336
Comptes de régularisation - Actif	3.8	376	398
TOTAL ACTIF		118 902	139 713

Bilan passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2022	31/12/2021
Capital		954	949
Primes d'émission		41 441	39 752
Réserves légales		95	94
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		31 557	-
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 831)	-
Résultat net		5 614	43 409
Total capitaux propres	3.6	67 830	84 204
Provisions	3.7	32 257	31 611
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		194	528
Autres dettes	3.5	18 621	23 370
Total dettes		18 815	23 898
Comptes de régularisation - Passif	3.8	-	-
TOTAL PASSIF		118 902	139 713



En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 613	1 003
Autres produits	273	1 238
Reprise sur provision et transfert de charges	9	4 930
Total des produits d'exploitation	1 894	7 171
Achats et charges externes	(1 997)	(2 438)
Impôts, taxes et versements assimilés	(399)	(286)
Charges de personnel	(5 378)	(2 561)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(159)	(20)
Autres charges	(95)	(39)
Total des charges d'exploitation	(8 028)	(5 345)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(6 134)	1 826
Produits de participation	33 000	20 000
Intérêts et produits assimilés	44	20
Autres produits financiers	(1 791)	579
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 563	25 855
Total des produits financiers	32 816	46 454
Dotations aux provisions	(20 777)	-
Intérêts et charges assimilées	(172)	(67)
Autres charges financières	(0)	(0)
Différences négatives de change	(0)	-
Charges nettes sur cessions de VMP	(611)	(253)
Total des charges financières	(21 560)	(320)
RÉSULTAT FINANCIER	11 256	46 134
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 122	47 960
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	808	(459)
Participation des salariés	(316)	(180)
Impôts exigibles	-	(3 912)
RÉSULTAT NET	5 614	43 409



1. Événements significatifs

L'exercice 2022 a été marqué depuis le 24 février par la guerre en Ukraine.

ABC arbitrage a soldé dès le début de l'année tout résidu d'expositions avec une contrepartie russe, sans impact significatif sur le résultat de la période. ABC arbitrage reste en outre vigilant quant aux impacts économiques du conflit et aux répercussions sur les marchés financiers.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ; les comptes annuels sont présentés en euros.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont, par conséquent, établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2021.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst et Young et Autres et Deloitte et Associés.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés au cours historique (prix d'acquisition, le jour de leur acquisition). Une dépréciation de ces actifs est constatée si nécessaire.

2.3. Instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

2.4. Provision

La société applique le règlement du C.R.C 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

3. Notes sur le bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2022, les immobilisations restant dans les comptes d'ABC arbitrage s'établissent comme suit :

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2021	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute au 31/12/2022
Concessions et Droits Similaires	148			148
Installations générales, agencements	202			202
Matériel de Bureau et informatique	5	4		9
Mobilier	95			95
Total immobilisations brutes	450	4	-	454

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Concessions et Droits Similaires	(145)	(3)		(148)
Installations générales, agencements	(199)	(1)		(200)
Matériel de Bureau et informatique	(4)	(1)		(5)
Mobilier	(89)	(2)		(91)
Total amortissements	(437)	(7)	-	(444)

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Concessions et Droits Similaires	3	(3)	-	(0)
Installations générales, agencements	3	(1)	-	2
Matériel de Bureau et informatique	1	3	-	4
Mobilier	6	(2)	-	4
Total	13	(3)	-	10

3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Participations nettes	108 184	128 960
Prêt participatif	3 900	3 900
Dépôts et cautionnements versés	123	106
Total	112 207	132 966

Sur 2022 le détail des participations se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABAM*	Quartys	ABAA**	Total
Participations brutes	156 168	58 100	6 716	220 984
Dépréciations cumulées	- 107 059	-	- 5 742	- 112 800
Participations nettes	49 110	58 100	974	108 184

*ABAM = ABC arbitrage Asset Management

**ABAA = ABC arbitrage Asset Management Asia

Au 31 décembre 2022, ce poste est constitué de la façon suivante :

Les titres de participation sont composés des filiales ABC arbitrage Asset Management, Quartys et ABC arbitrage asset Management Asia.

Compte tenu de ses résultats déficitaires historiques, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage sur la base de la situation nette corrigée de la société de gestion. Une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 pour un montant de 19 752 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 107 059 milliers d'euros, du fait des résultats en baisse sur cet exercice (cf §3.4).

De même, et sur les mêmes fondements, compte tenu également d'un historique de comptes déficitaires, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management Asia sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage. Une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022 pour un montant de 1 024 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 5 742 milliers d'euros, eu égard au résultat négatif de l'exercice 2022 (cf §3.4).

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessous. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.

Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2021 se sont élevés à hauteur de 44 milliers d'euros.

Le prêt participatif de 3,9 millions d'euros consenti par ABC arbitrage à ABC arbitrage Asset Management en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L 313-13 à L 313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de 7 années est arrivé à échéance le 26 novembre 2011, a été renouvelé et a de nouveau été renouvelé pour une même durée le 27 novembre 2018.

3.3. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2022, le poste "Valeurs mobilières de placement" est uniquement composé des actions propres.

Au cours de l'exercice 2022, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 181 670 titres, au prix moyen de 6,91 €. Parallèlement, 203 349 titres ont été rachetés.

Le stock de titres autodétenus au 31 décembre 2021 de 60 028 titres a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions. Au cours de l'année 2022, 194 424 actions de performance ont été attribuées, et 850 307 stocks options ont été levées.

Au 31 décembre 2022, la société détient 455 765 actions propres pour une valeur brute de 3 126 milliers d'euros contre 79 362 actions propres pour une valeur brute de 563 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

3.4. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2022			2021			2020		
	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**
Capital	10 000	58 100	6 716	10 000	58 100	6 716	16 000	58 100	5 716
Capitaux propres autres que le capital (avant résultat)	7 677	62 863	-4 717	-2 402	72 210	-5 422	-10 022	46 196	-4 849
Quote-part de capital détenue (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur nette comptable des titres détenus	49 110	58 100	974	68 862	58 100	1 998	34 711	58 100	1 294
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	26 455	-	1 400	57 678	-	2 637	21 732	-	-774
Bénéfice du dernier exercice clos	95	33 160	-1 024	30 079	3 653	704	-7 379	46 014	-572
Dividendes encaissés par la société durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*ABAM = ABC arbitrage Asset Management

**ABAA = ABC arbitrage Asset Management Asia

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014 (agrément mis à jour et validé le 6 décembre 2017), est la principale société de gestion du groupe ABC arbitrage et commercialise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion, du conseil en stratégie d'investissement et des contrats de négociation de portefeuille d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.

La société a obtenu le 23 juillet 2019 l'agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes (extension d'agrément) et a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyée par l'AMF ; elle a également obtenu l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019.

Les investissements de la société de gestion se sont poursuivis pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions ainsi que pour maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.

Le résultat de la société ABC arbitrage Asset Management se caractérise par un bénéfice de 95 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (vs 30 079 milliers d'euros au 31.12.2021 suite à l'effet rétroactif de la modification des caractéristiques de sa Politique des Prix de Transferts ("PPT") générant une facturation complémentaire de service au titre des années 2015 à 2020 venant augmenter le poste Commissions de gestion à hauteur de 33,2 M€, cf. §1. des comptes consolidés 2021).

ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd, société de gestion auparavant enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du groupe sur les marchés asiatiques. Dans le cadre de son développement, ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd est maintenant agréée auprès de la MAS pour agir en qualité de LFMC (Licensed Fund Management Company) et s'est ainsi, entre autres, affranchie des restrictions relatives au montant maximum d'encours sous gestion. Son chiffre d'affaires a baissé de plus de 46% sur l'année 2022, passant de 2 637 K€ à 1 400 K€. Ceci s'explique en majeure partie via l'effet rétroactif de la mise à jour de la politique des prix de transfert du groupe qui avait eu un impact de + 1 434 K€ sur le chiffre d'affaires sur l'exercice 2021. Le résultat présente une perte de 1 024 K€ au 31 décembre 2022, versus +704 K€ de bénéfice sur 2021. Cela s'explique également par le fait que les charges ont augmenté sur 2022 avec plus de salariés dans les équipes et de nouveaux locaux dans le cadre des investissements mis en œuvre pour l'accroissement de l'activité de cette filiale.

Quartys Limited, société de négociation d'instruments financiers, a de nouveau poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques et la mise en œuvre de nouveaux modèles quantitatifs. L'année 2022 a été un exercice avec un rythme d'activité favorable. Quartys solde donc son exercice avec un résultat net bénéficiaire de 33,3 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros sur l'exercice 2021 (+811%). Ce différentiel important s'explique en majeure partie par l'effet rétroactif de la mise à jour de la politique des prix de transfert du groupe qui avait impacté négativement le produit net de l'activité de trading QTYS en 2021.

3.5. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an.

En milliers d'euros	Autres créances		Autres dettes	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances vis-à-vis des contreparties	44	580	-	-
Dettes vis-à-vis des contreparties	-	-	(1)	(1)
Créances et dettes fiscales et sociales	176	3 136	(8 435)	(7 049)
Compte courant filiales	56	23	(9 853)	(16 245)
Fournisseurs débiteurs	4	5	-	-
Charges à payer / produits à recevoir	-	-	(332)	(76)
Total	279	3 744	(18 621)	(23 370)

Les créances et dettes vis-à-vis des contreparties sont constituées en 2022 par des montants déposés ou empruntés auprès des banques. La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

Les créances fiscales sont principalement constituées en 2022 par des crédits d'impôts restituables et des retenues à la source en attente de remboursement.

Les dettes envers les filiales correspondent à la centrale de trésorerie entre ABC arbitrage et ABC arbitrage Asset Management.

3.6. Capitaux propres

En milliers d'euros	Situation au 31/12/2021 avant affectation	Souscriptions SO	Annulation BSAA	Affectation du résultat 2021	Distribution 2022	Résultat 2022	Situation au 31/12/2022 avant affectation
Capital social	949	4	-	-	-	-	954
Prime d'émission	39 752	1 689	-	-	-	-	41 441
Réserve légale	94	-	-	1	-	-	95
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	31 557	(11 831)	-	19 726
Acompte sur dividende	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	43 409	-	-	(43 409)	-	5 614	5 614
Situation nette	84 204	1 694	-	(11 851)	(11 831)	5 614	67 830

Solde du dividende au titre de l'exercice 2021

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2022 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2021 un solde de 0,10 euro par action ordinaire. Compte tenu des deux versements de 0,10€ par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2021, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10€ par action mis en avril 2022, la totalité des distributions pour l'exercice 2021 s'élève donc à 0,40€ par action.

Le détachement de ce solde de 0,10 euro par action ordinaire s'est opéré le 5 juillet 2022 pour une mise en paiement le 7 juillet 2022. Le solde du dividende a été versé uniquement en numéraire et a été intégralement prélevé sur le bénéfice net de l'exercice.

Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2022, puis en décembre 2022

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10€ par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 11 octobre et 6 décembre 2022 pour des mises en paiement le 13 octobre et le 8 décembre 2022. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,8 millions d'euros.

Le capital social s'établit au 31 décembre 2022 à 953 742,064 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement (pour rappel, le capital social au 31 décembre 2021 était composé de 59 328 039 actions).

Augmentations de capital sur l'exercice 2022

Par ailleurs, deux augmentations de capital ont été effectuées le 6 mai 2022 :

- Une première augmentation a été actée par le conseil d'administration suite aux levées de **180 320 stock-options** ne pouvant être servies via l'autodétention ;
- Une deuxième augmentation a été actée par le conseil d'administration le 6 mai 2022 également. Les salariés et dirigeants du groupe adhérents au plan d'épargne entreprise ont eu la possibilité de placer leur intéressement et participation en titres de la société ABC arbitrage, cela a ainsi eu pour effet de générer la création de **100 520 nouvelles actions** ABC arbitrage.

3.7. Provisions

En milliers d'euros	
Total des provisions constituées au 31/12/2021	(31 611)
Utilisation des provisions en 2022	426
Reprise de provisions en 2022	0
Dotations de l'exercice 2022	(1 072)
Total des provisions constituées au 31/12/2022	(32 257)

Les activités exercées par les sociétés du groupe ABC arbitrage ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. ABC arbitrage suit ces risques (notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions) et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

Pour mémoire, une provision de 426 K€ était constituée au 31 décembre 2021 relative au provisionnement de la valeur des actions autodétenues au regard des produits capitalistiques à servir au premier semestre 2022 et par conséquent la forte probabilité d'utiliser ce stock. Cette provision a été utilisée, le stock d'actions auto détenues ayant été mis à contribution tel que précisé au sein du § 3.3 Valeurs mobilières de placements susmentionné.

Une dotation de 920 K€ relative au provisionnement de la valeur des actions autodétenues au 31 décembre 2022 au regard des produits capitalistiques à servir courant 2023 (et par conséquent la forte probabilité d'utiliser ce stock) a été effectuée.

Enfin, la dotation complémentaire de 152 k€ correspond aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société ABC arbitrage Asset Management valorisés au taux d'impôt en vigueur à sa date de probable utilisation (soit le taux d'impôt de droit commun actuellement en vigueur 25%).

3.8. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance.

4. Note sur le compte de résultat

Les produits d'exploitation (hors provisions) d'un montant de 1 885 milliers d'euros (contre 2 241 milliers d'euros en 2021) sont constitués des refacturations intragroupes (personnel, frais administratifs et loyer).

Les achats et charges externes d'un montant de 1 997 milliers d'euros (contre 2 438 milliers d'euros en 2021) sont principalement constitués par des honoraires, des frais de personnel et le coût des locaux.

En 2022, le poste charges de personnel se compose des salaires, primes et charges sociales afférentes ainsi que la dotation mentionnée en § 3.7 ci-dessus pour 5 378 milliers d'euros (contre 2 560 milliers d'euros en 2021).

Le résultat financier (hors provisions, produits de participation et éléments liés aux attributions d'actions gratuites) s'élève à une perte de 967 milliers d'euros (contre un bénéfice de 279 milliers d'euros en 2021) et est essentiellement constitué de moins-value sur les titres ABCA de marché. Les postes du compte de résultat concernés par ces opérations sont :

- « Intérêts et produits assimilés » : 44 milliers d'euros. Ce poste enregistre les intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif ;
- « Autres produits financiers » : 22 milliers d'euros, ce poste correspond à un remboursement en 2022 suite à une *Class action mais surtout à l'annulation du produits à recevoir dans le cadre du dossier Titus* ;
- « Autres produits financiers » & « Reprises sur provisions financières » : impact net de - 250 milliers d'euros correspondant à l'annulation du produits à recevoir (et en parallèle de la provision qui était constituée) dans le cadre du dossier Titus ;
- « Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement » : (611) milliers d'euros, Dont 586 milliers d'euros correspondant à la part ABCA de la moins-value sur actions propres ;
- « Intérêts et charges assimilées » : (172) milliers d'euros. Ce poste enregistre les intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers.
- « Autres charges financières » : (0,1) milliers d'euros. Ce poste enregistre un reliquat de divers frais financiers.

Les produits de participation s'élèvent à 33 millions d'euros (contre 20 millions d'euros en 2021) et se composent des dividendes des sociétés Quartys pour 13 millions d'euros et d'ABC arbitrage Asset Management pour 20 millions d'euros.

Enfin, les dotation de provisions financières pour 20,8 millions (abordées au sein du paragraphe 3.2 ci-dessus) sont relatives à la dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia pour respectivement 19,8 millions et 1 million, afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable.

5. Autres informations

5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2022, les éléments concernant les entreprises liées s'établissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation
Clients et comptes rattachés	1 898
Autres créances	44
Fournisseurs	56
Autres dettes	(9 853)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	164
Produits financiers	-

Les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont détaillées dans la note 3.4.

Les montants présentés ci-dessus concernent la société ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia. Toutes les transactions effectuées avec des parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.2. Personnel et dirigeants

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2022 s'établissait à 19 personnes contre 12 en 2021. La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux).

Il a été attribué au titre de l'exercice 2022 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En millier d'euros	2022	2021
Rémunération fixe	360	410
Primes variables	646	571
Prime de mandat	20	21
Intéressement	62	62
Participation	62	59
Autres	6	52
Total	1 156	1 175

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

5.3. Intégration fiscale

La société ABC arbitrage est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 1^{er} janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

En cas de sortie de la société fille du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille en raison de son appartenance au groupe d'intégration. Ainsi, la société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le groupe grâce aux déficits de la société ABC arbitrage Asset Management, soit 31,3 millions d'euros.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société ABC arbitrage sont consolidés dans le groupe ABC arbitrage dont elle est la société mère.

5.5. Evénements postérieur à la clôture

N/A